



VILLE DE
MARSEILLE

INDEX 2024
77/100

Score global

77/100

1/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires

46/50

2/ Écart global de rémunération entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent

15/15

3/ Écart de taux de promotion de grade entre les femmes et les hommes (taux de promus / promouvables)

6/25

4/ Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

10/10

Décret n° 2024-802 du 13 juillet 2024 relatif aux modalités de calcul des indicateurs relatifs à la mesure et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique territoriale